



Mairie de Bernay
Place Gustave-Héon
CS 70762

ARRETÉ PROVISOIRE
D'INTERDICTION
I-25-051

27303 BERNAY cedex
mairie@bernay27.fr
02.32.46.63.00

www.bernaylaville.fr

Objet de l'Arrêté : Interdiction d'utiliser les terrains de sports de football et de rugby en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Adresse : Stade Denis Bailly, Alain Ply, Robert Bataille.
Période : Du mercredi 29 janvier 2025 au dimanche 02 février 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERNAY,

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :
- Qu'il convient de limiter l'usage des terrains de sports pour préserver la qualité de leurs pelouses,
- Qu'il convient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles à la bonne conservation des terrains et des équipements sportifs,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

En raison des mauvaises conditions météorologique, tous les matchs et entraînements de football et de rugby seront interdits à compter du mardi 14 janvier 2025 jusqu'au dimanche 19 janvier 2025 inclus, sur les pelouses des terrains Denis Bailly, Alain Ply et Robert Bataille.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et à l'entrée des terrains de sport.

L'ampliation du présent arrêté sera adressée, aux fins d'exécution ou d'information chacun en ce qui le concerne, à

- | | |
|---|---|
| ☒ Demandeur ; | ☒ Monsieur le Président du district de Football ; |
| ☒ Préfecture de l'Eure ; | ☒ Monsieur le Président du SCB Football ; |
| ☒ Brigade de gendarmerie de Bernay ; | ☒ Monsieur le Directeur des sports et de la vie associative |
| ☒ Police municipale de Bernay ; | |
| ☒ Monsieur le Président de la Ligue de Football ; | |
| ☒ Madame la Présidente du Sporting Club de Bernay Rugby ; | |

Marie-Lyne VAGNER
signé électroniquement le 31/01/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

